



Divulgateion de nom dans les journaux

Par **jpku**, le **04/07/2010** à **19:22**

Bonjour,rrnJe suis passé en correctionnel le 22.06.10 suite à des attouchements sur un mineur. Beaucoup d'affaires, voire de plus graves, sont passées le même journdans les articles de la Voix du Nord. Ces affaires ont été citées mais aucun nom n'a été mentionné. Par contre, sur l'article de mon affaire, on cite mon nom, prénom, âge.rnrnJe voudrais savoir si les médias avaient le droit de citer mon nom alors que pour les autres affaires ils ont mis des pseudos. Quels recours puis-je avoir ? Quelles démarches dois-je faire ?rnrnEn plus, la personne qui a rédigé l'article, n'a même pas le courage de citer son nom. Cette personne use d'un pseudo D.B.rnrnMerci de votre réponse.rnrnAmitié.

Par **chris_idv**, le **05/07/2010** à **23:00**

Bonjour,rrnLes jugements dans la mesure où ils sont publics ... sont publiables.rnrnCordialement,